

Campagne de vaccination 2017 contre la grippe saisonnière

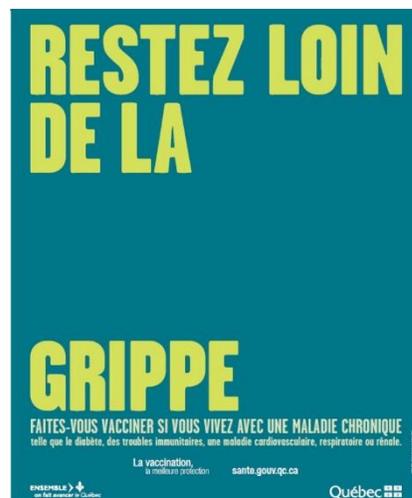
Nous vous invitons à prendre rendez-vous à l'une de nos cliniques de vaccination offertes dans la municipalité la plus près de chez vous, par l'entremise de notre site Web à l'adresse : www.cisss-bsl.gouv.qc.ca.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves l'année dernière vous permettra d'obtenir un rendez-vous rapidement. De plus, cela évitera de longues files d'attente à votre arrivée sur le site de vaccination.

Si vous n'avez pas accès à internet, un proche ou un ami peut prendre rendez-vous pour vous. Vous pouvez aussi communiquer avec nous, sans frais, au **1 866 445-0601**, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Le vaccin est offert gratuitement :

- aux personnes de 60 ans et plus;
- aux enfants de 6 à 23 mois;
- aux familles et aux personnes prenant soin des enfants de 0 à 23 mois;
- aux personnes souffrant d'une maladie chronique et à leurs proches;
- aux personnes présentant des problèmes d'obésité importante;
- aux femmes enceintes en bonne santé qui sont au 2^e ou au 3^e trimestre de grossesse;
- aux travailleurs de la santé qui œuvrent dans un établissement/installation qui donne ou fournit des soins de santé à des patients ou aux travailleurs de la santé qui, dans le cadre de leurs activités, ont des contacts avec les personnes à risques. Le terme travailleurs de la santé regroupe les employés salariés, les médecins, les stagiaires et les bénévoles.



Toute autre personne désirant se protéger contre la grippe saisonnière à l'une des cliniques de vaccination du CISSS, peut le faire à ses frais.

Il est important de prévoir porter des vêtements adaptés, soit : blouse, chemise ou chandail à manches courtes.

Pour l'inscription à votre arrivée au site de vaccination, présentez votre carte d'hôpital ou votre carte d'assurance-maladie.

Nous vous rappelons que le vaccin constitue le meilleur moyen de protection contre la grippe saisonnière et ses complications potentielles.